

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021
(Convocation faite le 30/08/2021)

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Mr Julien GILLE excusé ayant donné pouvoir à Mr Luc JONNET, Mr Benjamin NOEL excusé qui est arrivé en cours de séance.

Construction d'un bâtiment technique et associatif et rénovation de la Mairie

Après présentation des projets de construction d'un bâtiment technique et associatif et de la rénovation de la Mairie, le Conseil Municipal valide ces deux projets à l'unanimité afin que puissent être établis les études de faisabilité.

Aménagement de deux logements dans le bâtiment de l'ancienne poste - Avenant au lot n°1

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise Les artisans de la Vesle relatif à la démolition d'une cheminée sur le toit du bâtiment de l'ancienne poste d'un montant de 3 635,00 € HT (3 998,50 € TTC),
- les crédits sont prévus au budget 2021,
- autorise le Maire à signer ce devis et l'avenant correspondant d'un montant de 3 635,00 € HT (3 998,50 € TTC) portant le marché à 166 459,27 € HT (182 894,47 € TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Traitement de la charpente dans le bâtiment de l'ancienne poste

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise LECLERT de Vinay pour le traitement de la charpente du bâtiment de l'ancienne poste d'un montant de 4 431,50 € HT (4 874,65 € TTC),
- les crédits sont prévus au budget 2021,
- autorise le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Sécurisation de la RD19 - Choix de l'entreprise

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'offre de l'entreprise EVEA d'Athis pour la création d'écluses dans les rues de la Gare et des Tilleuls d'un montant de 27 760,00 € HT (33 312,00 € TTC),
- autorise le Maire à signer le marché d'un montant de 27 760,00 € HT (33 312,00 € TTC) avec l'entreprise EVEA d'Athis ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Décision modificative budgétaire - Sécurisation de la RD 19

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le transfert de crédits suivants :

Article 615231 « Voirie »	- 16 000,00 €
Article 023 « Virement à la section d'investissement »	+ 16 000,00 €
Article 021 « Virement de la section de fonctionnement »	+ 16 000,00 €
Article 2152 « Installation de voirie »	+ 16 000,00 €

- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la proposition suivante :

Durée du contrat d'assurance des risques statutaires : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Taux garantis pendant 2 ans

- autorise le Maire à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,

- Choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,40 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et **0,15%** de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Renouvellement de la convention pour l'entretien de la zone artisanale avec la CAECPC

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la convention relative à l'entretien de la zone artisanale avec la CAECPC déterminant les modalités d'interventions de la commune d'Athis pour le nettoyage des voies communautaires, la viabilité hivernale et l'entretien courant des espaces verts sur les voies communautaires ouvertes à la circulation relevant de la zone d'activités d'Athis.
- autorise le Maire à la signer.

Accueil de loisirs - Modification des tarifs

Après discussion, le Conseil décide de maintenir les tarifs actuels pour l'accueil de loisirs d'octobre et de se réunir ultérieurement pour revoir l'ensemble des tarifs.

Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la création de plusieurs emplois non permanent et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions de directeur et d'animateurs de l'accueil de loisirs à temps complet à raison de 48 heures maximum pour une durée de 80 jours maximum à compter du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2022.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Autorisation de signature d'une convention territoriale globale avec la CAF

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec la Caf de la Marne, la Convention Territoriale Globale (CTG)
- autorise M. le Maire ou son représentant à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers, et plus généralement tous les documents qui se rapporteront à la mise en œuvre de la CTG, liant la Caf de la Marne à la commune de Athis.

Achat de la maison appartenant à Madame COLAS Rue de la Brûlerie

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'achat de la maison située Rue de la Brûlerie appartenant à Madame COLAS pour un montant maximum de 53 000,00 € hors frais de notaire. Le montant définitif proposé sera fait en fonction de l'avis des domaines.

Jardins des Marais - Location du lot n°3

Le Conseil Municipal décide de proposer la location du lot n°3 des Jardins du Marais à Madame Véronique GREGOIRE.

Examen du rapport de gestion de la SPL Xdemat

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de gestion 2020 du Conseil d'administration et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Regroupement des régies de la Commune - Suppression de la régie Brocante

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de supprimer la régie brocante,
- les recettes des droits de place liées à la brocante seront intégrées dans la régie d'avances et de recettes de la Commune.
- Autorise le Maire à rédiger l'arrêté modifiant la régie d'avances et de recettes et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Créances irrécouvrables pour impayés - Décision modificative budgétaire

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte d'admettre en non-valeur la somme de 9,20 € correspondant au titre 206-2008 au nom de Madame IVERNEL et prévoit cette somme à l'article 6541
- Accepte le transfert de crédits suivants afin de prévoir des provisions :

Article 615221 « Bâtiments publics »	- 90,00 €
Article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »	+ 90,00 €
- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Modification du Plan Local d'Urbanisme - Zone artisanale

Le Conseil Municipal demande un courrier des parties concernées actant leur transaction et de la CAECPC confirmant sa position sur l'évolution de la zone artisanale afin de prendre définitivement sa décision sur ce sujet.

Modification du Plan Local d'Urbanisme - Zone agricole

Considérant que ces biens immobiliers sont situés en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant la nécessité pour permettre à cet artisan d'acquérir ces biens en vue d'y installer son activité professionnelle de modifier le classement de cette zone par une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant qu'une procédure d'évolution (révision, modification etc.) du PLU ne peut pas être engagée pour un intérêt privé car l'autorité compétente doit poursuivre un but d'intérêt général,

Après délibération et à 14 voix Pour et 1 abstention, le Conseil Municipal refuse de modifier le classement de la zone du Plan Local d'Urbanisme dans laquelle se situe la maison et les hangars de Monsieur André THIBAUT aux motifs que d'une part, cette modification ne servirait qu'un seul intérêt privé et aucunement l'intérêt général et d'autre part le PLU a été élaboré avec la volonté de préserver les espaces agricoles ainsi que le bon fonctionnement des circuits agricoles et des corps de ferme.

Vente de peupliers

Le Conseil Municipal attend d'autres propositions. Ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.

Etude hydraulique du Marais

Le Conseil Municipal attend la réponse définitive de l'agence de l'eau concernant l'octroi d'une éventuelle subvention. Ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.

Location d'un emplacement pour le stockage d'une benne à gravats

L'entreprise de pompes funèbres ayant trouvé un autre moyen pour stocker la terre, ce dossier est classé sans suite.

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Les travaux dans le bâtiment de l'ancienne poste ont pris environ 2 mois de retard à cause des délais de livraison des matériaux
- La restauration de la statue de la Vierge à l'enfant ne sera pas terminée pour les journées du patrimoine, des photographies seront donc affichées
- Le plan d'aménagement du lotissement est validé par le Conseil Municipal, le permis d'aménager peut donc être déposé.

Questions diverses

Le Conseil Municipal est de nouveau saisi par l'administré habitant dans la Route Nationale qui demande à ce que son entrée soit aménagée en enrobé sur le domaine public. Le Conseil Municipal maintient sa décision prise lors de sa réunion du 14 juin dernier à savoir que l'entrée qui est carrossable ne sera pas aménagée en enrobé sachant que l'ensemble des entrées dans cette rue ne sont pas goudronnées.

Une demande de devis sera faite auprès d'entreprises pour l'installation de caniveaux dans la Rue du Fer à cheval.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD